



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 02-93

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme, ce présent avis est donné par le soussigné, Directrice générale et secrétaire trésorière par intérim, que lors de la séance ordinaire du conseil du Canton de Low qui se tiendra **le 3 aout 2020 à 19h00** à la salle Héritage, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 02-93 et ses amendements, pour une propriété située au **3 chemin Marie-Reine (lot 6 269 085 du cadastre du Québec)**.

La demande porte sur les objets suivants:

- Agrandir la galerie existante à une marge riveraine de 8,3 mètres au lieu de 15 mètres.
- Autoriser la construction d'une véranda à une marge riveraine d'environ 13.55 mètres au lieu de 15 mètres.
- Le tout tel qu'apparaissant sur un plan de localisation préparé par l'arpenteur Marie-Ève Tremblay sous sa minute 2893, daté du 16 mars 2020.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette séance.

DONNÉ à Canton de Low, le 16 juillet 2020


Marie Joannisse, Directrice générale et secrétaire trésorière par intérim